



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 13004

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur la faiblesse relative des retraites perçues par les femmes. En effet, la situation actuelle des retraitées correspond à des carrières souvent courtes et faiblement rémunérées. Si ces disparités sont partiellement corrigées par des dispositifs tels que les majorations de durée d'assurance dans les différents régimes, elles demeurent néanmoins évidentes puisque, selon la DREES, alors que les retraités ont perçu en moyenne, au titre des régimes de base et complémentaires, un montant global de pension brut égal à 1,126 EUR par mois durant l'année 2001, les femmes disposaient d'un montant inférieur de 42 % à celui des hommes. Certes, l'amélioration progressive des carrières féminines au cours des dernières décennies élève le niveau des pensions avec le renouvellement des générations, mais les inégalités persistent et elles ne peuvent en aucun cas être niées au prétexte des écarts d'espérance de vie après soixante ans. Alors que le Gouvernement s'apprête à réformer les retraites et face aux inquiétudes qui se font jour, elle lui demande de lui indiquer si elle entend renforcer les mesures correctives ou compensatrices des inégalités entre femmes et hommes en matière de retraite.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13004

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1559